

DELIBERATION N°CS-2022/23

OBJET : *Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de suivis piscicoles et hydrobiologiques sur 2022-2023, dans le cadre de l'observatoire écologique du bassin versant de l'Yzeron.*

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à 19 heures 00, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en salle des vallons 27 Chemin Du Stade, 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents

Mesdames : H. DROMAIN, A. GROSPERRIN, A. NELIAS, E. HALLEZ, V. SARSELLI,

Messieurs : O. BAREILLE, P. TISSOT, B. PONCET, S. BOUKACEM, F. FORT, F. GROULT, E. HORRIOT, F. FOURDIN, J-C. KOHLHAAS, D. MALOSSE, A. BROTTET, F. HYVERNAT, F. PASTRE, F. THEVENIEAU.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Agnès NELIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 19 / Voix : 57 sur 109).

Convocation en date du : 04 juillet 2022.

Nature de l'acte Commande publique – Autres types de contrats – Autres contrats (1.4.9).

Une étude piscicole préalable au Contrat de rivière avait été réalisée en 1999. Afin d'établir un diagnostic plus précis de l'état actuel des milieux aquatiques du bassin versant de l'Yzeron, et dans le but de dresser un bilan des actions après réalisation du Contrat de rivière, une étude piscicole a été réalisée par la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA) en 2012. Par la suite, un suivi bi-annuel a été mis en place

Il permet de suivre l'impact de la politique GEMA menée et s'inscrit dans la mise en place de l'observatoire du bassin versant, préconisé et initié par la fiche G5 du volet C du contrat de rivière et repris dans le projet de contrat de bassin versant avec l'agence de l'eau en cours de finalisation.

Le SAGYRC a pour mission d'assurer le suivi de la ressource et des milieux aquatiques du territoire et de l'impact des politiques qu'il porte. Cela se traduit par la mise en place de « l'observatoire du bassin versant ». Ce suivi en plus du volet diagnostic permet d'évaluer l'efficacité des actions de gestion, de restauration menées et constitue une source de données de qualité pour le travail de sensibilisation des populations à ces enjeux.

Le périmètre de l'étude en 2022 comprend l'ensemble du réseau hydrographique présent sur le bassin versant de l'Yzeron, incluant les sites ayant fait l'objet de travaux de restauration des milieux aquatiques. Il intègre également le plan d'eau du Ronzey à Yzeron, ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique en 2013-2014.

Les objectifs principaux de cette étude sont les suivants :

- Actualiser les connaissances sur l'état des peuplements piscicoles des secteurs restaurés,
- Réaliser une synthèse bibliographique des données existantes sur les peuplements piscicoles et astacicoles du territoire, sur les milieux,

- Qualifier les habitats piscicoles sur les secteurs où ont été menées des opérations de recalibrage du lit mineur et de restauration écologique pour un suivi de l'effet des aménagements.
- Suivre la population d'écrevisses à pattes blanches du bassin versant

L'état des lieux se base sur l'acquisition de données biologiques concernant les populations piscicoles, astacicoles (écrevisses) et benthiques (invertébrés) sur le bassin versant. Un diagnostic physique, thermique et physico-chimique des cours d'eau selon les informations disponibles pour le dernier critère servira de base au recensement des facteurs limitants. La Fédération de Pêche effectuera la synthèse des données existantes sur le bassin par analyse bibliographique et recueil d'information / entretiens avec les différentes personnes ressources.

A l'issue de cette phase, il s'agira de déterminer quelles sont les données exploitables, les données manquantes, les secteurs qu'il serait intéressant de prospecter...

Les données feront l'objet d'une analyse à l'échelle stationnelle, puis à l'échelle de sous-bassins, et enfin à l'échelle globale.

Une analyse critique des travaux réalisés sur le Ratier, et plus globalement sur le bassin de l'Yzeron, sera menée afin de mettre en relief les aspects positifs et/ou les lacunes observées sur les aménagements vis-à-vis de leur intérêt écologique, dans l'optique de consolider les retours d'expérience et orienter les aménagements en cours. (cf film diffusé en conseil en 2022)

Considérant d'une part les partenariats existants entre le SAGYRC et la FRPPMA, initiés dans le cadre du Comité de rivière, et d'autre part la spécificité de l'étude proposée, reposant notamment sur une connaissance précise du bassin versant et des données disponibles sur la faune piscicole, il est proposé que la mission fasse l'objet d'une convention de partenariat entre le SAGYRC et la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La période choisie pour les inventaires piscicoles et invertébrés correspond aux mois de juin à septembre.

Les relevés physiques auront lieu entre avril et septembre sur les cours d'eau à aménager, l'IAM devant être réalisé en condition d'étiage moyen.

Dans ces conditions, la durée de la convention est prévue pour prendre fin en novembre 2023.

Financement

La participation du SAGYRC dans le cadre de la présente convention est fixée à 12 580 € (la FRPPMA n'est pas soumise à TVA), correspondant à 31% du montant total de l'étude, les autres financeurs étant la FRPPMA (30%), l'Agence de l'eau rhône-méditerranée corse (39%).

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont prévus sur le Budget Syndical en section de fonctionnement, sur la fiche action G5 liée à l'opération n° 14 « Observatoire du Bassin Versant ».

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 57 voix pour :

ARTICLE 1 : **DE PASSER** une convention de partenariat avec la Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation du suivi piscicole et hydrobiologique en 2022 incluant une participation du SAGYRC à hauteur de 12580 €

ARTICLE 2 : **D'IMPUTER** la dépense sur le budget du syndicat en section de fonctionnement, opération G5: Observatoire du bassin versant

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et toute pièce afférente

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 18/07/22
et de la publication le 18/07/22

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS



Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20220711-CS2022_23-DE
Reçu le 18/07/2022